# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

### Arrêté du 30 mars 2012

modifiant l'arrêté du 24 juillet 2009 portant création de la spécialité Logistique et transport de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance.

## NORMEN E 1209463 A

# Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le Code de l'éducation et notamment ces articles D337-26 à D337-50 :

Vu l'arrêté du 24 juillet 2009 portant création de la spécialité Logistique et transport de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance,

## Article 1er

Il est ajouté à l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juillet 2009 susvisé dans le contenu de l'épreuve EP2/U2 "conduite de chariot de manutention mécanisée" un second paragraphe ainsi rédigé :

« Le candidat titulaire du certificat de capacité professionnelle (CCP) ou des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de catégorie 1, 3 et 5 (CACES), ou de l'attestation de conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, dans la limite de leur validité, est dispensé, à sa demande, de l'évaluation de la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ».

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2012.

### Article 3

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2012

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'enseignement scolaire, J.-M. BLANQUER

JORF du 12 avril 2012.

Nota. - le présent arrêté sera consultable en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 3 mai 2012 sur le site <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a> et sur le site : <a href="http://www.endp.fr/outils-doc">http://www.endp.fr/outils-doc</a>